

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2013/12/15/2013022638/justel>

---

Dossier numéro : 2013-12-15/20

## Titre

15 DECEMBRE 2013. - Arrêté royal portant exécution de l'article 37vicies/1 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 23-12-2013 page : 101708

Entrée en vigueur : 01-01-2013

---

## Table des matières

[CHAPITRE Ier.](#) - Dispositions générales

Art. 1-3

[CHAPITRE II.](#) - Octroi du statut sur base du critère financier

Art. 4-5

[CHAPITRE III.](#) - Octroi du statut sur base du bénéfice de l'allocation forfaitaire

Art. 6-7

[CHAPITRE IV.](#) - Octroi du statut sur base du critère de la maladie rare ou orpheline

Art. 8-9

[CHAPITRE V.](#) - Prolongation, fin et réouverture du statut

Art. 10-12

[CHAPITRE VI.](#) - Notification de la décision par l'organisme assureur

Art. 13-14

[CHAPITRE VII.](#) - Evaluation

Art. 15

[CHAPITRE VIII.](#) - Entrée en vigueur

Art. 16-17

[ANNEXE.](#)

Art. N

---

## Texte